



Commune de
Préverenges

Formulaire de demande de subventionnement en faveur de la mobilité douce

Personne requérant la subvention :

Nom :	Prénom :
Adresse :	1028 Préverenges
Courriel :	Téléphone :
Coordonnées bancaires (pour le versement de la subvention)	
Titulaire du compte :	
Compte :	CCP n°
	Bancaire (indiquer la banque)
N° IBAN :	

Jeune bénéficiant de la subvention :

Nom et prénom :	Date de naissance : ___/___/_____
Scolarité obligatoire (9 ^e à 11 ^e), établissement de :	
OPTI :	Ecole des métiers :
Gymnase :	Apprentissage :
Autre :	

Joindre une attestation de classement

Subvention demandée pour :

Abonnement Mobilis	Abonnement CFF
Vélo	
Indiquer la date de achat : ___/___/_____ et le montant : _____ CHF	

Joindre un justificatif de achat

Préverenges, le _____ Signature _____

Ont droit au subside les élèves domiciliés dans la Commune de Préverenges, âgés de moins de 20 ans révolus. La participation communale est la suivante :

- Pour les élèves de la scolarité obligatoire (9^e à 11^e Harmos), une subvention de Fr. 200.- par année scolaire pour achat d'un abonnement annuel Mobilis (ou équivalent).
- Pour les élèves de la scolarité post-obligatoire, une subvention de Fr. 150.- par année scolaire pour achat d'un abonnement annuel Mobilis (ou équivalent) ou d'un moyen de transport relevant de la mobilité douce (vélo). La subvention pour achat d'un vélo n'est octroyée qu'une fois.

Le montant de la subvention est versé à la personne ayant rempli le présent formulaire, pour autant que la preuve de achat a été donnée, et l'inscription dans une école post-obligatoire ou en formation duale prouvée. La demande de subvention doit être présentée dans le délai d'une année dès achat. Elle est formulée par un parent, ou par l'élève lui-même si est majeur.

A retourner à :

Bourse communale de la Commune de Préverenges, Rue de Lausanne 23, case postale 96,
1028 Préverenges